

N° 6137²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI**relatif à l'aménagement du boulevard Raiffeisen et du
boulevard Kockelscheuer dans le cadre de la construction
du réseau routier du Ban de Gasperich**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(11.11.2010)

La Commission se compose de: M. Fernand BODEN, Président; M. Lucien CLEMENT, Rapporteur; M. François BAUSCH, Mme Anne BRASSEUR, MM. Fernand DIEDERICH, Fernand ETGEN, Mme Marie-Josée FRANK, M. André HOFFMANN, Mme Lydia MUTSCH, MM. Roger NEGRI, Marcel OBERWEIS et Marc SPAUTZ, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le 10 mai 2010, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a déposé le projet de loi sous rubrique à la Chambre des Députés. Le texte était accompagné d'un exposé des motifs et d'une fiche financière.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 29 juin 2010.

Lors d'une réunion du 7 juillet 2010, la Commission du Développement durable a désigné M. Lucien Clement comme Rapporteur du projet de loi. Lors de cette même réunion la Commission du Développement durable a examiné le projet de loi. En date du 20 octobre 2010 la Commission a analysé l'avis du Conseil d'Etat.

En date du 11 novembre 2010, la Commission du Développement durable a adopté le présent rapport.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES**1. Objet de la loi**

Le projet de loi porte sur l'aménagement du boulevard Raiffeisen et du boulevard Kockelscheuer dans le cadre de la construction du réseau routier du Ban de Gasperich. Le projet de construction du réseau du Ban de Gasperich a été élaboré en vue du développement urbain de ce quartier de la Ville de Luxembourg. En effet la création de la nouvelle zone d'activité, du Lycée Vauban et du Centre d'Intervention de la Ville de Luxembourg demande une optimisation du réseau routier en place afin d'y intégrer ces nouveaux bâtiments. Dans ce contexte, le réseau routier sera réorganisé avec deux épines dorsales, à savoir le futur boulevard Raiffeisen qui sera aménagé en partie sur le tracé existant de la rue Raiffeisen et qui reliera le plateau de Howald aux quartiers nord-ouest de la ville et le futur boulevard Kockelscheuer qui reliera le rond-point Gluck au rond-point Kockelscheuer en traversant le nouveau quartier de l'est vers l'ouest. Par ailleurs, une réorganisation de l'échangeur autoroutier s'impose dans l'intérêt d'une meilleure lisibilité du trafic par les automobilistes et afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer son intégration dans un site urbanisé.

2. La situation actuelle

Le chemin repris CR231 constitue aujourd'hui l'axe majeur du Ban de Gasperich reliant le plateau de Howald aux quartiers sud-ouest de la Ville. Le trafic qui emprunte aujourd'hui le CR231 est un trafic origine/destination vers les quartiers adjacents et un trafic transit de/vers la Ville de Luxembourg.

La RN 4 depuis Kockelscheuer/Leudelange constitue l'autre artère principale et dessert la Z.A. Cloche d'Or, laquelle rejoint le CR231 à hauteur du giratoire Gamm Vert.

L'échangeur autoroutier de la rocade de la ville à un accès à la Z.A. Howald, la Z.A. Cloche d'Or, aux quartiers de Cessange et Gasperich et vers la localité de Hesperange via le CR231.

La situation de la voirie actuelle n'est ainsi plus adaptée au développement de cette zone. Le réseau routier doit être réorganisé et deux boulevards, le boulevard Raiffeisen et le boulevard Kockelscheuer, doivent être créés afin de desservir la zone respectivement du nord au sud et de l'est à l'ouest. La construction du réseau Ban de Gasperich devra permettre de mieux réguler le trafic dans cette zone et de bien desservir la nouvelle Zone d'Activité, le Lycée Vauban et le Centre d'Intervention de la Ville de Luxembourg.

3. Description des travaux

Boulevard Raiffeisen

Le tracé du boulevard Raiffeisen, d'une largeur de 48,50 m, sera aménagé en partie sur le tracé existant de la rue Raiffeisen [CR231]. Le boulevard conservera cette largeur entre le carrefour route d'Esch [N4]/rue Raiffeisen [CR231] et l'échangeur autoroutier à la hauteur de la Rocade. Aux deux extrémités du boulevard, le giratoire de la „Gamm Vert“ et l'échangeur autoroutier seront réaménagés. Le giratoire de la „Gamm Vert“, croisement avec la route d'Esch, deviendra un carrefour classique avec des feux tricolores et l'échangeur autoroutier sera réorganisé pour une meilleure lisibilité du trafic par les automobilistes et pour pouvoir accueillir les capacités de trafic adéquates. Les travaux comporteront également le raccord du Boulevard avec la Route d'Esch, le raccord définitif à hauteur de la rue Stümper et le carrefour route d'Esch avec la rue Verte et la rue Christophe Plantin.

Le boulevard sera aménagé en 2 x 2 voies de circulation: 1 voie de desserte et 1 voie pour le transport en commun des deux côtés. Il comportera également un large espace pour piétons et cyclistes et des voies de tourne-à-gauche au niveau des carrefours.

Boulevard Kockelscheuer

Le nouveau boulevard Kockelscheuer s'étend du giratoire Gluck au giratoire Kockelscheuer. Il longe tout d'abord les sites du Centre d'Intervention de la Ville de Luxembourg et du Lycée Vauban pour rejoindre le boulevard Raiffeisen à hauteur du Centre Commercial projeté, où le carrefour est réglé par feux tricolores. Ce boulevard rejoint ensuite le côté sud de la zone d'urbanisation et le giratoire Kockelscheuer, après franchissement de l'échangeur Gasperich.

Le giratoire Kockelscheuer raccorde le boulevard Kockelscheuer au réseau de la voirie existante avec la N4 en direction de Leudelange et de la route d'Esch, vers le centre-ville et le CR186 en direction de Kockelscheuer. Deux by-pass au giratoire de la route d'Esch vers Leudelange et du CR186 vers le Ban de Gasperich seront réalisés afin d'augmenter la capacité du giratoire.

La largeur de ce boulevard varie de 28,50 m [côté giratoire Gluck] à 41,50 m [côté contournement]. Ce boulevard est aménagé en grande partie en 2 x 2 voies de circulation et 2 voies pour les transports en commun. Le long de ce boulevard, des espaces seront aménagés pour les piétons et cyclistes. Il comportera aussi des voies de tourne-à-gauche au niveau des carrefours. Au sud du contournement, la largeur de la voirie est projetée à 2 x 1 voie de circulation et 2 voies pour les transports en commun [bande du milieu] avec un espace réservé aux piétons et cyclistes du côté du futur P+R.

A noter que le projet Ban de Gasperich comprend deux niveaux de réseau routier: le réseau routier primaire avec les boulevards Kockelscheuer et Raiffeisen et le réseau routier secondaire qui assure directement la desserte des immeubles projetés et qui sert de liaison avec les zones adjacentes. On distingue également les voiries de raccordement du giratoire Kockelscheuer au réseau existant.

Ouvrages d'art

Le projet du Ban de Gasperich comporte 7 ouvrages hydrauliques et 1 ouvrage d'art [pont, rampes]. Deux ouvrages hydrauliques seront réalisés aux endroits de passage de la Weierbach et de la Drosbach,

un ouvrage d'art sera réalisé à hauteur du franchissement de l'autoroute A6 et deux ouvrages hydrauliques seront nécessaires afin d'assurer la déviation du cours d'eau Weierbach (conduites enterrées).

Pour le détail technique des travaux il est renvoyé à l'exposé des motifs du projet sous rubrique.

4. Les coûts du projet

Emprises terrain

Les emprises terrain ont été traitées dans l'avant-projet sommaire pour toutes les phases. Il a été convenu entre le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, l'Administration des Ponts et Chaussées et la Ville de Luxembourg que la Ville de Luxembourg est disposée à assurer la gestion des emprises en question sur les terrains à urbaniser.

Pour l'évaluation des emprises, le projet a été superposé avec les plans cadastraux numériques. Ainsi, la plupart des terrains, à l'intérieur du périmètre d'étude, sont en possession soit de l'Etat, soit de la Ville de Luxembourg, soit d'un investisseur privé. Certaines parcelles le long du boulevard Kockelscheuer restent à acquérir pour pouvoir respecter le tracé projeté.

A noter que l'acquisition des emprises, à savoir les actes notariaux et l'achat des terrains, n'est pas comprise dans le devis du présent document.

Evaluation des coûts du projet

Les coûts du projet du réseau routier ont été établis sur base d'un devis estimatif qui distingue les coûts à charge de l'Etat et ceux à la charge de la Ville de Luxembourg. Ce partage des coûts se fonde sur la proposition de clé de répartition des différentes surfaces à charge de l'Etat et de la Ville de Luxembourg du dossier d'APS.

<i>Récapitulatif des travaux</i>		
<i>Indice des prix de la construction d'avril 2009: 677,02</i>	<i>Montant htVA</i>	
	<i>ETAT</i>	<i>VDL</i>
Travaux voirie et ouvrages d'art	31.069.796,10 €	8.428.633,50 €
Travaux divers	11.828.850,00 €	—*
Travaux d'assainissement	4.393.964,33 €	2.515.100,64 €
Imprévus et arrondis [environ 10%]	4.729.261,04 €	—*
Etudes et contrats d'ingénieurs (projet global) [10% du coût global des travaux]	5.202.187,15 €	—*
Surveillance, sécurité et santé, assistance technique (phase travaux) [7,5% du coût global des travaux]	3.901.640,36 €	—*
Grand total Part étatique	61.125.698,99 €	
TVA 15%	9.168.854,85 €	—*
Grand total Part étatique TTC	70.294.553,84 €	
Arrondi	70.295.000,00 €	

* [remarque: les coûts totaux seront indiqués dans le dossier d'approbation à établir pour le compte de la Ville de Luxembourg]

Pour le détail des coûts il est renvoyé à la fiche financière du projet sous revue.

*

III. AVIS ET TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Conseil d'Etat

Dans son avis du 29 juin 2010, la Haute Corporation n'a pas d'observations particulières et marque par conséquent son accord avec le projet de loi.

Travaux parlementaires

La Commission du développement durable marque son accord avec le projet tel que présenté par les représentants gouvernementaux lors des réunions du 7 juillet et 20 octobre 2010.

*

IV. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

Compte tenu de ce qui précède, la Commission du Développement durable recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi sous rubrique dans la teneur qui suit:

*

PROJET DE LOI

relatif à l'aménagement du boulevard Raiffeisen et du boulevard Kockelscheuer dans le cadre de la construction du réseau routier du Ban de Gasperich

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à l'aménagement du boulevard Raiffeisen et du boulevard Kockelscheuer.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser le montant de 70.295.000 €. Ce montant correspond à la valeur de 677.02 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2009. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables sur les crédits du fonds des routes.

Art. 4.– Les travaux visés à l'article 1er ci-dessus sont déclarés d'utilité publique.

Luxembourg, le 11 novembre 2010

Le Rapporteur,
Lucien CLEMENT

Le Président,
Fernand BODEN